**Arrêté relatif à l'abrogation du plan de quartier / lotissement "... ... ..." *(nom)* sanctionné le ... ... ... *(date)***

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du ... ... ... *(date*);

Le Conseil communal de la commune de …... ... *(commune)*,

Arrête:

# Article premier

Le plan de quartier / lotissement "... ... ..." *(nom)* et son règlement sanctionné par le Conseil d'Etat le ... ... ... *(date)* est abrogé.

# Article 2

Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le ... ... ... *(date*), entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Signatures du Conseil communal